



DESCRIPTION DE CONCOURS

Coiffure

NIVEAU POSTSECONDAIRE

Table des matières

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | L'IMPORTANCE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES DANS LES MÉTIERS ET LES TECHNOLOGIES | 3 |
| 2 | INTRODUCTION | 3 |
| 3 | DESCRIPTION DU CONCOURS | 4 |
| 4 | ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE | 4 |
| 5 | EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ | 6 |
| 6 | ÉVALUATION | 6 |
| 7 | RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS | 7 |
| 8 | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES | 9 |
| 9 | COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL | 10 |

1 L'IMPORTANCE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES DANS LES MÉTIERS ET LES TECHNOLOGIES

Skills/Compétences Canada (SCC) travaille de concert avec Emploi et Développement social Canada à un projet de sensibilisation à l'importance des neuf compétences essentielles (CE) qui sont déterminantes pour réussir sur le marché du travail. Dans le cadre de cette initiative, les compétences essentielles à chaque métier et à chaque technologie ont été déterminées et incluses dans les descriptions de concours, les projets d'épreuve et les documents sur les projets. Très importante, la prochaine étape du projet de sensibilisation est l'établissement d'un bulletin des CE personnalisé pour les concurrents et les concurrentes aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies. Ce bulletin indique leur niveau de maîtrise actuel des CE selon leurs résultats aux Olympiades. Ainsi, les concurrents et les concurrentes sauront lesquelles des compétences essentielles doivent être améliorées. Il est prévu de mettre pleinement en vigueur ce volet aux prochaines Olympiades canadiennes.

Voici les 9 compétences essentielles qui sont jugées les plus importantes sur le marché du travail :

¹Calcul, ²Communication orale, ³Travail d'équipe, ⁴Formation continue, ⁵Lecture, ⁶Rédaction, ⁷Capacité de raisonnement, ⁸Utilisation de documents, ⁹Compétences numériques.

Les compétences essentielles pour votre domaine sont indiquées dans la section 2.4 ou 3.2 de la Description du concours et, s'il y a lieu, dans le projet et dans tous les documents liés au projet.

2 INTRODUCTION

2.1 Description du domaine et des emplois connexes

<https://www.skillscompetencescanada.com/fr/carrieres/services-fr/coiffure/>

2.2 But de l'épreuve

Permettre aux membres du secteur et aux observateurs d'être témoins des compétences enseignées dans le cadre des programmes publics aux niveaux secondaire et postsecondaire, et de créer des liens entre les différents secteurs. Ces liens permettront de faire en sorte que les compétences acquises par les jeunes coiffeurs et coiffeuses de tous les niveaux de formation satisfont aux exigences de l'industrie des soins de beauté.

2.3 Durée du concours
9 heures

2.4 Compétences et connaissances à évaluer
L'épreuve permettra aux jeunes coiffeurs et coiffeuses de montrer leurs compétences techniques et leur créativité.

3 DESCRIPTION DU CONCOURS

3.1 Documents qui seront fournis et date à laquelle les concurrents et les concurrentes y auront accès.

| DOCUMENT | DATE D’AFFICHAGE SUR LE SITE WEB |
|------------------|----------------------------------|
| Projet d'épreuve | Novembre 2020 |

3.2 Tâches à effectuer durant l'épreuve ^{7, 8}

- Coupe mode pour homme, coloration et mise en plis selon des critères imposés
- Coiffure pour dame, cheveux longs relevés, selon des critères imposés (**avec mannequin vivant**)
- Coupe pour dame de style commercial, coloration et mise en plis selon des critères imposés
- Coupe pour homme de style commercial et mise en plis (**d'après une photo**)

Des exemples seront affichés sur le site Web dès que possible. Vérifier le site Web périodiquement en cas d'éventuels changements.

Compétences essentielles : ⁷capacité de raisonnement (prise de décisions, gestion et planification du travail); ⁸utilisation de documents

4 ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE

4.1 Équipement et matériel fournis par Skills/Compétences Canada

- Porte-nom
- Table
- Lampes à ampoules circulaires (2)
- Appareils iPhone pour la photo sur Instagram
- Fiches de données de sécurité (FDS) pour tous les produits, fournies par L'Oréal Professionnel
- Miroir
- Fauteuil non hydraulique
- Prise de courant (1)
- Produits de mise en plis : Tous les produits de mise en plis seront fournis par L'Oréal Professionnel (aucun produit d'une autre marque ne pourra être utilisé). Les produits **seront affichés sur le site Web dès qu'ils auront été**

confirmés. Vérifier le site Web périodiquement en cas d'éventuels changements.

- Tous les produits de coloration, de décoloration, les révélateurs et les pèse-produits seront fournis par L'Oréal Professionnel. Aucun autre produit ne pourra être utilisé. La liste des produits sera affichée dès que possible.
- Pivot Point fournira :
 - Des trépieds
 - Les marottes suivantes :
 - Diana, MSMSCLCL-XLLW pour l'épreuve 3 et peut-être pour l'épreuve 2, selon la disponibilité ou non de mannequins vivants.
 - Tony, 222256, pour l'épreuve 1
 - Antonio, pour l'épreuve 4

4.2 Équipement et matériel que doivent apporter les concurrents et les concurrentes

- Outils de travail personnels : bouteille d'eau, serviettes, cape de protection, miroir à main, instruments de coupe, peignes, brosses, pinces, séchoir à main, outils thermiques, gants, pèse-produits et minuterie.
- Il est interdit d'emprunter le matériel d'autres concurrents.
- Un seul appareil électrique peut être branché à la fois (un maximum de 2500 watts peut être utilisé par prise de courant).
- Il est interdit d'utiliser des casques d'écoute, écouteurs boutons, téléphones cellulaires, MP3, tablettes, iPod, montres intelligentes ou autres appareils semblables.
- Les tabourets et les guéridons sont interdits.
- Une bouteille réutilisable d'eau à boire, pour éviter les renversements et pour la protection de l'environnement.

4.3 Tenue vestimentaire obligatoire, fournie par les concurrents et les concurrentes

- Les concurrents et les concurrentes doivent porter des vêtements de travail propres et confortables, dignes des professionnels qui travaillent dans un salon de coiffure moderne. Les vêtements de protection doivent être exempts de logos ou de marques de commerce, à l'exception de ceux des commanditaires de Skills/Compétences Canada.
- Le port de chaussures appropriées est obligatoire, sans quoi le concurrent ou la concurrente ne pourra participer au concours. Le port de bas de nylon ou de chaussettes (couvrant tout le pied) et de souliers fermés est obligatoire en tout temps (pas de souliers à semelle compensée ou à talon haut de plus de 2 pouces/5 cm).
- Équipement de protection individuelle (ÉPI), sarrau ou tablier et gants pour la coloration (si nécessaire).

5 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

5.1 Atelier sur la sécurité

Dès leur arrivée dans l'aire du concours, les concurrents et les concurrentes participeront à un atelier sur la sécurité. On s'attend à ce qu'ils travaillent d'une manière sécuritaire et à ce qu'ils gardent l'aire de travail exempte de dangers pendant le concours. On pourrait demander à quiconque aura enfreint une règle relative à la santé, à la sécurité ou à l'environnement de participer à un deuxième atelier sur la sécurité. La présence à cet atelier n'aura aucune incidence sur le temps alloué pour le concours.

5.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) fournies par Skills/Compétences Canada

- S.O.

5.3 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) que doivent apporter les concurrents et les concurrentes

- Le port de gants et d'un sarrau de même que l'utilisation d'une cape pour les clients sont obligatoires durant la préparation, l'application et le rinçage de produits colorants. Le port d'un masque et de lunettes de protection est optionnel.
- Les chaussures doivent être conformes aux exigences de la section 4.3.

6 ÉVALUATION

6.1 Répartition des points

| Répartition des points | /100 |
|---|------|
| Coupe mode pour homme, coloration et mise en plis selon des critères imposés | 26 |
| Coiffure pour dame, cheveux longs relevés, selon des critères imposés (avec mannequin vivant) | 24 |
| Coupe pour dame de style commercial, coloration et mise en plis selon des critères imposés | 26 |
| Coupe pour homme de style commercial et mise en plis (d'après une photo) | 24 |

7 RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS

Les règlements propres au concours ne peuvent pas contredire les Règlements des concours des Olympiades canadiennes ni avoir préséance sur ces derniers. Ils peuvent toutefois fournir des précisions et clarifier certains éléments qui peuvent varier selon les concours. Tout règlement supplémentaire sera expliqué durant la séance d'orientation.

| SUJET | RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS |
|---|--|
| Soins aux clients | <ul style="list-style-type: none"> • Les concurrents et les concurrentes doivent traiter les marottes comme ils traiteraient leurs clients dans leur salon. • Ne pas accomplir de gestes sur les marottes qui sont habituellement interdits envers les clients. • Commencer avec des instruments propres et les désinfecter au besoin. • Agir de manière professionnelle avec les mannequins vivants. • Il faut respecter les pauses pour contrôle. Les pauses imposées seront indiquées dans un document qui sera affiché sur la page des concours des Olympiades canadiennes au plus tard le 31 janvier. • |
| Préparation et application de la couleur et rinçage | <ul style="list-style-type: none"> • Suivre les instructions des fabricants concernant le mélange, l'application, le délai et le rinçage. • Peser tous les produits de coloration et de décoloration (décolorants). • Se débarrasser du restant du mélange de coloration, de bandes en aluminium et des cheveux de manière appropriée. • Utiliser une minuterie. • Utiliser l'ÉPI. • |
| Organisation et gestion du travail | <ul style="list-style-type: none"> • Il est interdit d'apporter des documents techniques, tel que des formules, des dessins, des notes. • Toute communication entre les concurrents ou les concurrentes et l'auditoire durant l'épreuve pourrait être perçue comme l'obtention d'aide et pourrait entraîner l'attribution de points de démerite ou la disqualification. |

| | |
|--------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Des points seront déduits de la note des concurrents et des concurrentes qui arrivent en retard à la séance d'orientation ou après le début du concours, le matin et après le dîner. • Le poste de travail doit être rangé et propre en tout temps |
| Santé et sécurité | <ul style="list-style-type: none"> • Les appareils chauffants, tels que les fers à friser, ne doivent jamais être en contact avec des produits inflammables. • Les fils des appareils électriques doivent être en bon état. Ils ne doivent pas être en contact avec de l'eau ni à proximité de l'eau. • Aucun appareil ne doit dépasser 2500 watts. • Il est interdit de courir dans l'aire de concours. • Les lavabos doivent être nettoyés après utilisation, sinon des points seront déduits de la note pour manque de propreté. • L'eau sur le plancher doit être épongée immédiatement pour éviter les chutes et la perte de points. • Balayer si nécessaire, déposer les rebuts dans le contenant approprié. • Utiliser, si nécessaire, le produit de nettoyage désinfectant fourni. • Désinfecter les instruments en suivant les instructions des fabricants. • Se débarrasser des lames de rasoir en les déposant dans le contenant pour objets tranchants. • Le poste de travail doit être rangé et propre en tout temps. |
| Durabilité (cercle vert) | <ul style="list-style-type: none"> • Se débarrasser des déchets (cheveux, aluminium et produits chimiques) en les déposant dans les contenants prévus à cet effet. • Le volume du mélange de coloration qui reste dans le bol ne doit pas dépasser 10 ml. • Ne pas abuser d'eau ni de laque. |

8 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8.1 Interprète

Si un concurrent ou une concurrente aura besoin des services d'un interprète aux Olympiades, les bureaux provinciaux ou territoriaux doivent en aviser le Secrétariat national de Skills/Compétences Canada au moins un mois avant le concours, sinon l'obtention de ce service ne sera pas garantie.

8.2 Modification du projet d'épreuve aux Olympiades

Lorsque le projet d'épreuve a été distribué aux concurrents et aux concurrentes avant le concours, les modifications ne peuvent dépasser 30 % de la teneur du projet. Se reporter aux Règlements des concours des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

8.3 Égalité de notes

- Étape 1 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour l'épreuve « Coupe pour dame de style commercial, coloration et mise en plis selon des critères imposés » sera déclarée gagnante.
- Étape 2 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour l'épreuve « Coupe pour homme de style commercial et mise en plis d'après une photo » sera déclarée gagnante.
- Étape 3 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour l'épreuve « Coiffure pour dame, cheveux longs relevés, selon des critères imposés (avec mannequin vivant)» sera déclarée gagnante.

8.4 Règlements du concours

Les règlements des concours aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies se trouvent sur le site Web de Skills/Compétences Canada.

9 COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL

| Organisation membre | Nom |
|--|---------------------|
| Colombie-Britannique – Président adjoint | Gary Franceschini |
| Saskatchewan | Megan Gustafson |
| Québec | Carole Perron |
| Nouvelle-Écosse – Présidente | Bonnie Williams |
| Alberta | Tracey Millar |
| Île-du-Prince-Édouard | Mary Beth Perry |
| Ontario | À confirmer |
| Territoires du Nord-Ouest | Steve Payne |
| Manitoba | Lynn Briand |
| Nouveau-Brunswick | Jane Donovan |
| Yukon | Chantelle Tarapaski |

Pour toute question au sujet du concours, veuillez faire parvenir un courriel à Nathalie Maisonneuve (nathaliem@skillscanada.com), au Secrétariat national de Skills/Compétences Canada.